

RELEVÉ DE DÉCISIONS
3 octobre 2016
Réunion de la Commission du SCOT

Rédacteur :	Rémi LE FUR, INDDIGO
Relecture	Marie-Christine KARAS, SCOTSAR
Diffusion :	Par courrier électronique
Nb pages (celle-ci incluse)	4

Présents :

Cf. feuille d'émargement

1 OBJECTIFS DE LA RÉUNION

Les objectifs de la réunion étaient de présenter la version « martyre » du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux élus et d'engager un premier débat.

2 PRÉSENTATION DU PADD

Cf. document annoté en annexe.

3 ECHANGES

Les principaux échanges portent sur :

- Le futur souhaité : formulation validée par les élus.

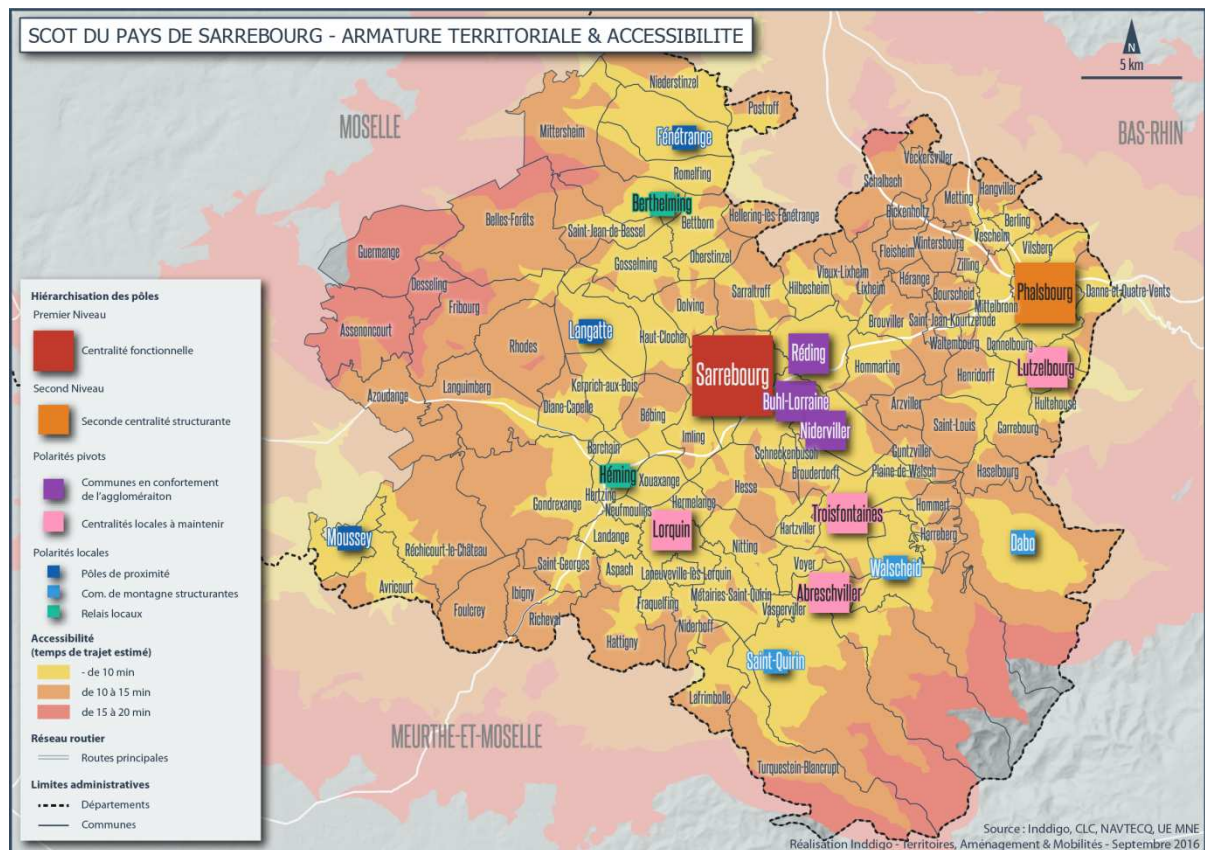
Objectif 1 :

- 3.1.1.1 – Démographie :
 - Remplacer « retenir les jeunes » par « faire revenir les jeunes »
 - L'objectif d'attirer des jeunes (première puce), mais également des jeunes ménages (deuxième puce) de manière générale ;
- 3.1.1.2 - Facteurs d'attractivité : proposition validée par les élus ;
- 3.1.2 – Logement :
 - Proposition validée par les élus ;
 - Rajout à faire sur objectif BBC (bâtiment basse consommation) ;
 - Remarque : au 1^{er} janvier tous les EPCI seront intégrés au programme « Habiter mieux » ;
- 3.1.3.1 - Paysages urbains :

- Les anciennes casernes sont difficilement aménageables, remplacer le terme « caserne » par « emprise militaire » et moduler la proposition (supprimer « certain ») ;
- Remarque : un élu souligne la difficulté des liens avec la SAFER qui devient de plus en plus exigeante en termes de protection du foncier agricole ;
- 3.1.3.2 - Grands paysages :
 - Lutte contre les espèces invasives : rajouter « le long des cours d'eau et des carreaux » ;
 - La question est soulevée du contrôle de la « préservation des grands paysages » dans le cadre de la mise en œuvre du SCOT ;
- 3.1.4.1 à 3.1.4.3 : propositions validées par les élus ;
- 3.1.4.5 – Santé :
 - Rajouter le développement de la télémédecine sur le territoire ;
 - Maison médicale : remplacer « et » par « ou » ou « et/ou » ;
- 3.1.5.1 :
 - Au-delà de l'équipement du grand équipement, c'est son fonctionnement qui peut poser problème, la seule ville de Sarrebourg n'est pas en capacité de le financer ;
 - A arbitrer ;
- 3.1.5 – Equipements culturels et de loisirs : propositions validées par les élus ;
- 3.1.6.1 - Risques : rajouter une puce : « Favoriser l'infiltration des eaux dans les projets urbains ou de renouvellement » ;
- 3.1.6.2 à 3.1.6.6 : propositions validées par les élus ;

Objectif 2 :

- 3.2.1 – Positionnement du territoire : proposition validée par les élus ;
- 3.3.2.1 - Armature : proposition validée par les élus après discussion sur le positionnement de Dabo et son éventuel classement en niveau 3 ;
- 3.2.2.2 – Fonction des pôles : reformuler la dernière puce, rôle d'interface à préciser ;
- 3.2.3.1 - Gare :
 - La gare d'Igney est en Meurthe et Moselle à retirer de la liste ;
 - Supprimer les références à des distances de proximité (rayons de 250 à 500 m), rester sur les objectifs, affirmer la capacité de rabattement et de densification ;
 - Maintenir les distances de 5 km et plus ;
- 3.2.3.2 à 3.2.3.4 : propositions validées par les élus ;
- 3.2.3.5 – Solidarité des mobilités : l'accès à la voiture problématique pour certains ménages, et pas les seules personnes âgées, à modifier ;
- 3.2.3.6 – Temps de déplacement : le rapport de présentation sera illustré par la carte page suivante ;
- 3.2.3.7 – Déplacements touristiques : proposition validée par les élus ;
- 3.2.3.8 – Transport de marchandises : proposition validée par les élus, même si considérée comme un « vœu pieux » ;
- 3.2.4 – Numérique et téléphonie : à modifier, tout le territoire sera à THD à l'horizon 2020 ;
- 3.2.5.1 – Milieux naturels : rajouter également la lutte contre les espèces invasives au niveau des cours d'eau et canaux ;
- 3.2.5.2 – Trame verte et bleue : rajouter les cours d'eau aux grands ensembles ;
- 3.2.6.1 et 3.2.6.2 : propositions validées par les élus ;
- 3.2.6.3 – Assainissement : SCOT favorisera le développement de l'assainissement collectif dans les communes non équipées ;
- 3.2.7 – Consommation foncière : proposition validée par les élus ;
- 3.2.8.1 – Consommations énergétiques : proposition validée par les élus ;
- 3.2.8.2 – Energies renouvelables :
 - Remplacer « interdire » par « supprimer » (vérifier la législation s'il est possible d'interdire) ;
 - Rajouter le bâti aux sites privilégiés pour le développement des énergies renouvelables.



Objectif 3

- 3.3.1.1 – Tissu d’entreprises : proposition validée par les élus ;
- 3.3.1.2 – Ecosystème territorial :
 - Remplacer « écologie industrielle » par « Economie circulaire », la seconde englobant la première ;
 - Remarques :
 - L’arrondissement de Sarrebourg est retenu pour un projet d’Ecologie Industrielle Territoriale => va dans le sens que le SCOT ;
 - TEPCV : concerne le nouveau périmètre de l’agglomération ;
- 3.3.2 – Mixité fonctionnelle et consommation foncière : proposition validée par les élus ;
- 3.3.3 – Agriculture : proposition validée par les élus, accord pour mentionner la création d’un équipement de transformation laitière ;
- 3.2.4- Forêt : proposition validée par les élus, mais difficultés avec l’ONF concernant l’entretien et l’ouverture des routes et chemins ;
- 3.2.5 – Tourisme :
 - Renforcement de l’hébergement : supprimer la référence à un site particulier, faire référence aux sites touristiques à fort potentiel (sites restant à redéfinir), avec des hébergements de type hôtelier ou « lit chaud » ;
 - Rajouter les itinéraires aussi dans les massifs forestiers
- 3.3.6.1 et 3.3.6.2 : propositions validées par les élus ;
- 3.3.6.3 – Immobilier économique : supprimer la phrase faisant référence à l’absence de nouveaux projets immobiliers.

4 SUITE DE LA DEMARCHE ET DIVERS

Suite de la démarche :

- Groupes de travail sur les points à approfondir : hébergements touristiques, gares... ;
- Organiser une présentation aux Maires dans le cadre de la Conférence des Maires.

Sans remarque de la part du maître d'ouvrage dans les 8 jours qui suivent sa diffusion, ce compte rendu sera considéré comme validé.

Pour tout renseignement complémentaire :

*Rémi LE FUR - INDDIGO
Email : r.lefur@inddigo.com*